Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR

Berne, le 19 février 2020

Coopération internationale de la Suisse 2021-2024

Rapport sur les résultats de la consultation

Table des matières

1	Contexte	3
2	Procédure de consultation	3
2.1 2.2	Eléments fondamentaux du projet en consultation Déroulement de la procédure de consultation	
3	Résultats de la consultation	5
3.1	Aperçu	5
3.1.1	Vue d'ensemble des réponses à la question 1	
3.1.2	Vue d'ensemble des réponses à la question 2	
3.1.3	Vue d'ensemble des réponses à la question 3	6
3.1.4	Avis notables sur d'autres points importants	7
3.2	Cantons	8
3.3	Partis politiques	10
3.4	Associations faitières	13
3.5	Autres milieux intéressés (organisations)	16
3.6	Autres milieux intéressés (particuliers)	19
Anne	xe : liste des participants à la consultation	21

1 Contexte

Lors de sa séance du 30 novembre 2018, le Conseil fédéral a mené une discussion sur les axes de travail pour la préparation du message sur la coopération internationale 2021-2024. Dans leur note de discussion soumise au Conseil fédéral, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) proposaient de soumettre pour la première fois un rapport explicatif (ébauche du message) à une consultation facultative¹.

La procédure de consultation permet de récolter l'avis des cantons, des partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale, des communes, des villes et des régions de montagne, des associations faîtières de l'économie et des autres milieux concernés. Une telle procédure a été choisie au vu des adaptations proposées pour la coopération internationale de la Suisse, notamment une focalisation sur quatre régions prioritaires pour la coopération bilatérale au développement du DFAE.

Par une consultation facultative, le DFAE et le DEFR voulaient s'assurer que l'action que la Suisse entend apporter aux défis auxquels les pays en développement font face (pauvreté, inégalités, crises humanitaires, conflits armés, migration irrégulière et forcée, violations des droits de l'homme, dégradation des ressources naturelles, conséquences des changements climatiques, etc.) bénéficie d'un large soutien. La procédure de consultation était également une opportunité de présenter le bilan de la coopération internationale de la Suisse, de montrer ses résultats et son évolution ainsi que d'expliquer à un large public comment cet engagement solidaire contribue directement ou indirectement aux intérêts propres de la Suisse et au mandat donné par la Constitution.

2 Procédure de consultation

2.1 Eléments fondamentaux du projet en consultation

Le terme coopération internationale (CI) regroupe les instruments de l'aide humanitaire, de la coopération au développement ainsi que de la promotion de la paix et sécurité humaine mis en œuvre par le DFAE et le DEFR. Le rapport explicatif sur la CI 2021-2024² exposait l'orientation stratégique de la CI pour cette période et proposait cinq crédits-cadres d'un montant total de 11,37 milliards de francs.

En février 2011, le Parlement avait décidé de porter le taux de l'aide publique au développement (APD) de la Suisse à 0,5 % du revenu national brut (RNB) jusqu'en 2015. Le Conseil fédéral a confirmé que, pour autant que la situation financière le permette, l'APD devrait être maintenue à un taux de 0,5 % du RNB³. Suite au programme de stabilisation 2017–2019⁴, le message sur la coopération internationale 2017–2020⁵ s'orientait déjà vers un taux d'APD légèrement plus bas, soit 0,48 % du RNB. Les coupures décidées dans le budget 2018 assorti d'un plan intégré des tâches et des finances 2019–2021 ont réduit davantage les budgets de la CI, ce qui a fait baisser le taux d'APD moyen pour la période 2017–2020 à environ 0,45 % du RNB. Selon les projections au moment de la publication du rapport explicatif et avec

¹ Il s'agissait d'une procédure de consultation facultative au sens de l'art. 3, al. 2 de la loi fédérale du 18 mars 2005 sur la procédure de consultation (RS 172.061). Le DFAE et le DEFR considèrent que les critères pour une procédure de consultation obligatoire au sens de l'art. 3, al. 1 de ladite loi ne sont pas remplis.

² www.admin.ch > Droit fédéral > Procédures de consultation > Procédures de consultation terminées > 2019 > DFAE.

³ Dans le plan financier 2017–2019 de la Confédération, le Conseil fédéral a fait le commentaire suivant sur l'APD: « La coopération internationale est fortement concernée par les mesures d'économies inscrites au budget 2016 et au programme de stabilisation. Les dépenses n'atteindront à nouveau le niveau de 2015 qu'en 2018. Elles pourraient cependant être réduites encore davantage au cours de la législature. A partir de 2020, leur croissance devrait égaler celle du PIB nominal. Pour autant que la situation financière le permette, l'aide publique au développement devrait être maintenue à un taux de 0,5 % du revenu national brut. »

⁴ FF **2016** 4519

⁵ FF **2016** 2179

les déboursements prévus (chap. 3.4 du rapport explicatif), le taux d'APD de la Suisse atteindrait environ 0,45 % du RNB sur la période 2021-2024. En excluant les coûts d'assistance aux requérants d'asile également comptabilisés dans l'APD, le taux s'élèverait à 0,40 %.

Le rapport explicatif présentait une brève évolution historique de l'aide publique au développement, analysait son efficacité et tirait un bilan intermédiaire du message Cl 2017-2020. Il énumérait les buts de la CI pour la période 2021-2024, mettant l'accent sur la création d'emplois, la lutte contre les changements climatiques, une meilleure gestion de la migration ainsi qu'un engagement pour l'état de droit. Le rapport explicatif définissait l'action de la CI sur la base des trois critères suivants : 1) les besoins des populations des pays en développement, 2) les intérêts de la Suisse et 3) la valeur ajoutée de la CI en comparaison internationale.

Les adaptations proposées pour le futur étaient expliquées dans le chapitre 2.4, notamment la focalisation géographique de la coopération bilatérale au développement du DFAE sur un nombre réduit de pays prioritaires dans les quatre régions prioritaires suivantes : 1) l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, 2) l'Afrique subsaharienne, 3) l'Asie centrale, du Sud et du Sud-Est ainsi que 4) l'Europe de l'Est. De plus, le rapport explicatif proposait notamment de renforcer le lien stratégique entre la CI et la politique migratoire⁶, de mobiliser davantage l'innovation et l'expertise du secteur privé en faveur du développement durable, d'exploiter davantage le potentiel de la numérisation et de poursuivre notre soutien en faveur du multilatéralisme.

Le chapitre 3 du rapport explicatif était consacré à la mise en œuvre de la CI et présentait les trois unités administratives qui gèrent les instruments de la CI et les crédits-cadres proposés : la Direction du développement et de la coopération (DDC) et la Division Sécurité humaine (DSH) du DFAE ainsi que le centre de prestations Coopération et développement économiques du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) au sein du DEFR.

2.2 Déroulement de la procédure de consultation

La consultation sur la coopération internationale 2021-2024 a été ouverte par le DFAE et le DEFR le 2 mai 2019 lors d'une conférence de presse⁷ et s'est achevée le 23 août 2019.

Les participants ont été invités à répondre aux trois questions suivantes :

- 1) Estimez-vous que les objectifs proposés répondent aux besoins des populations dans les pays en développement, aux intérêts de la Suisse et aux avantages comparatifs de sa coopération internationale ? (chap. 2.3)
- 2) Estimez-vous que les nouveaux accents répondent aux besoins des populations dans les pays en développement, aux intérêts de la Suisse et aux avantages comparatifs de sa coopération internationale ? (chap. 2.4)
- 3) Estimez-vous que la focalisation géographique proposée pour la coopération bilatérale au développement répond aux besoins des populations dans les pays en développement, aux intérêts de la Suisse et aux avantages comparatifs de sa coopération internationale ? (chap. 2.4.1 et 3.1.2)

Les prises de position reçues sont au nombre de 249. Ont donné leur avis 24 cantons, 8 partis politiques représentés dans l'Assemblée fédérale, 7 associations faîtières ainsi que 183 autres organisations et 27 particuliers. La liste des participants est présentée dans l'annexe au présent rapport.

⁶ **FF** 2016 7875

⁷ Vidéo de la conférence de presse disponible sous www.dfae.admin.ch/Cl2021-2024

Toutes les prises de position, la liste des destinataires, de même que tous les autres documents relatifs à cette consultation, ont été publiés sur le site de la Chancellerie fédérale : www.admin.ch > Droit fédéral > Procédures de consultation > Procédures de consultation terminées > 2019 > DFAE.

3 Résultats de la consultation

3.1 Aperçu

249 prises de position ont été reçues dans le cadre de la consultation. La plupart des prises de position ont abordés les trois questions posées. Pour les deux premières questions (objectifs et nouveaux accents du projet), les avis sont majoritairement favorables, avec un appui aux propositions faites ou des demandes de modification. Pour la troisième question (focalisation géographique), les avis sont plus partagés. Au-delà des trois questions, les thèmes les plus abordés ont été les montants financiers de la coopération internationale (CI), le taux d'APD par rapport au RNB, les critères pour l'action de la CI et la cohérence des politiques pour le développement durable.

Les avis reçus peuvent être classés dans les catégories suivantes :

	Invités	Invités ayant pris position	Prises de position spontanées
Cantons	27 ⁸	24 (89 %)	0
Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale	13	7 (54 %)	1
Associations faîtières ⁹	11	7 (64 %)	0
Autres milieux intéressés (organisations)	41	17 (41 %)	166
Autres milieux intéressés (particuliers)	0	0	27
Total	92	55 (60 %)	194
Prises de position reçues		(00 70)	249

3.1.1 Vue d'ensemble des réponses à la question 1

Estimez-vous que les **objectifs proposés** répondent aux besoins des populations dans les pays en développement, aux intérêts de la Suisse et aux avantages comparatifs de sa CI ?

	Oui	Modifications souhaitées	Non	Pas d'avis exprimé
Cantons	16	6	0	2
Partis politiques	2	6	0	0
Associations faîtières	4	3	0	0
Autres milieux intéressés	28	119	8	28
(organisations)				

⁸ La Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) est également invitée à prendre position et figure dans la catégorie "Cantons".

⁹ Telles que définies par la Chancellerie fédérale, sont ici listées les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne, ainsi que de l'économie qui œuvrent au niveau national.

Autres milieux intéressés (particuliers)	2	13	1	11
Nombre total	52	147	9	41
Total (%)	21 %	59 %	4 %	16 %

La majorité des participants (80 %) soutiennent les objectifs ou demandent des modifications. Seules 4 % des prises de position s'opposent aux objectifs proposés (considérant que ces derniers ne répondent pas aux besoins des populations ou devraient se limiter à la réduction de la pauvreté). La majorité des cantons (16) et des associations faîtières (4) soutiennent les objectifs sans réserve, alors qu'une majorité des partis politiques (6) et des autres milieux intéressés (132) demandent des modifications.

3.1.2 Vue d'ensemble des réponses à la question 2

Estimez-vous que les **nouveaux accents** répondent aux besoins des populations dans les pays en développement, aux intérêts de la Suisse et aux avantages comparatifs de sa Cl ?

	Oui	Modifications souhaitées	Non	Pas d'avis exprimé
Cantons	14	8	0	2
Partis politiques	2	6	0	0
Associations faîtières	2	5	0	0
Autres milieux intéressés	19	131	4	29
(organisations)				
Autres milieux intéressés (particuliers)	1	15	1	10
Nombre total	38	165	5	41
Total (%)	15 %	66 %	2 %	17 %

La majorité des participants (81 %) soutiennent les accents proposés ou demandent des modifications. Seules 2 % des prises de positions sont contre les accents proposés. La majorité des cantons (14) soutiennent les accents sans réserves, alors que la majorité des partis politiques (6), des associations faîtières (5) et des autres milieux intéressés (146) demandent des modifications.

3.1.3 Vue d'ensemble des réponses à la question 3

Estimez-vous que la **focalisation géographique** proposée pour la coopération bilatérale au développement répond aux besoins des populations dans les pays en développement, aux intérêts de la Suisse et aux avantages comparatifs de sa CI ?

	Oui	Modifications souhaitées	Non	Pas d'avis exprimé
Cantons	16	5	0	3
Partis politiques	2	5	1	0
Associations faîtières	2	3	2	0
Autres milieux intéressés	30	44	43	66
(organisations)				
Autres milieux intéressés (particuliers)	0	5	10	12
Nombre total	50	62	56	81
Total (%)	20 %	25 %	22 %	33 %

Un peu plus de la moitié (55 %) des avis exprimés sont en faveur de la focalisation géographique ou demandent des modifications. 22 % des avis exprimés s'opposent à la focalisation géographique

proposée. La majorité des cantons soutiennent la focalisation géographique sans réserve. La majorité des partis politiques (5) demandent des modifications. Parmi les associations faitières et autres milieux intéressés ayant exprimé un avis, près d'un tiers (52) demandent des modifications et un tiers (55) s'opposent à la focalisation géographique proposée.

3.1.4 Avis notables sur d'autres points importants

Financement de la CI et taux d'APD par rapport au RNB

	En faveur du niveau proposé	Demande augmentation	Demande réduction	Pas d'avis exprimé
Cantons	1	5	0	18
Partis politiques	1	3	1	3
Associations faîtières	0	3	1	3
Autres milieux intéressés	1	114	0	68
(organisations)				
Autres milieux intéressés	0	13	0	14
(particuliers)				
Nombre total	3	138	2	106
Total (%)	1 %	<i>55</i> %	1 %	43 %

Parmi les 143 participants qui se sont exprimés sur le montant du financement pour la CI et/ou le taux d'APD, une très forte majorité (138 participants) demande une augmentation. 1 % des participants (3) sont en faveur du niveau proposé et 1 % des participants (2) demande une réduction du montant financier (dont 1 uniquement par rapport à la compensation automatique du renchérissement).

Critères pour la CI : besoins des populations, intérêts de la Suisse et valeur ajoutée de la CI

	En faveur	Modifications souhaitées	Contre	Pas d'avis exprimé
Cantons	5	3	0	16
Partis politiques	1	5	0	2
Associations faîtières	1	4	0	2
Autres milieux intéressés	13	70	22	78
(organisations)				
Autres milieux intéressés	1	9	6	11
(particuliers)				
Nombre total	21	91	28	109
Total (%)	8 %	37 %	11 %	44 %

140 participants ont commenté les critères pour la CI tels que proposés (chap. 2.4). 21 participants ont exprimé un soutien pour les critères proposés, alors que 117 ont se sont exprimés de façon critique sur la proposition. La principale critique concerne l'inquiétude que des intérêts suisses économiques ou migratoires à court terme soient pris en compte dans l'orientation stratégique de la CI.

Autres thèmes fréquemment abordés

56 participants ont fait référence à l'importance de la cohérence des politiques suisses pour le développement durable (chap. 2.3). 38 participants ont fait référence au rôle des organisations non gouvernementales (ONG) et de la société civile (chap. 3.3) pour la mise en œuvre de la CI.

3.2 Cantons

Question 1: Estimez-vous que les **objectifs proposés** répondent aux besoins des populations dans les pays en développement, aux intérêts de la Suisse et aux avantages comparatifs de sa Cl ?

	Oui	Modifications souhaitées	Non	Pas d'avis
				exprimé
Cantons	AI, AR, BE, BL, BS, GE, GR,	AG, FR, JU, NE, TI, ZH (6)	(0)	OW, SZ
	NW, SG, SH, SO, TG, UR, VD,			(2)
	VS, ZG (16)			

Parmi les propositions de modifications reçues concernant les objectifs, NE et TI proposent d'orienter les objectifs plus explicitement sur l'Agenda 2030 pour le développement durable (Agenda 2030). FR et NE souhaitent que la réduction de la pauvreté soit mieux mise en avant dans les objectifs. Pour la mise en œuvre des objectifs proposés, JU et ZG soulignent le lien et les effets parfois contradictoires entre les objectifs sur le développement économique et sur les changements climatiques. A cet égard, GE souligne l'importance des approches transversales et intégrées pour la mise en œuvre des objectifs.

Question 2: Estimez-vous que les **nouveaux accents** répondent aux besoins des populations dans les pays en développement, aux intérêts de la Suisse et aux avantages comparatifs de sa Cl ?

	Oui	Modifications souhaitées	Non	Pas d'avis
				exprimé
Cantons	AG, AI, AR, BE, BS, GR, NW,	BL, FR, GE, JU, NE, UR,	(0)	OW, SZ (2)
	SG, SH, SO, TG, TI, VS, ZG (14)	VD, ZH (8)		

Parmi les commentaires spécifiques reçus sur les nouveaux accents, plusieurs concernaient l'accent thématique « migration ». AG, AR et SG apprécient particulièrement le renforcement du lien stratégique entre le thème de la migration et la coopération internationale, tel que proposé dans le rapport. FR et ZG ont souligné l'importance de ne pas instaurer de conditionnalité stricte entre la politique migratoire et la coopération internationale. VD considère que le lien stratégique mérite d'être développé et appelle à une évaluation de l'impact à la fin de la période, notamment en vue des limites possibles. NE et ZH appellent à relativiser l'impact attendu à court, moyen et long terme sur la migration et ZH souligne que l'accent renforcé sur le développement économique et la migration pourrait entrer en conflit avec la volonté de soutenir les populations les plus pauvres. GE souligne que l'accent sur les changements climatiques pourrait s'avérer important pour prévenir les migrations climatiques.

Concernant les autres accents, AR, BL, GE et NE soulignent l'importance de l'éducation (de la scolarité à la formation professionnelle) pour la création d'emplois et souhaiteraient voir ce thème renforcé. JU souligne qu'un lien devrait être fait entre les accents thématiques « emploi » et « changements climatiques ». GE et ZG saluent l'accent sur le secteur privé, invitant la Cl à tirer profit de sa force d'innovation pour le développement durable. ZG salue également l'accent sur la numérisation. GE et VD soulèvent l'importance de la société civile dans l'accent sur l'état de droit et pour la mise en œuvre de la Cl. GE soutient l'accent mis sur le multilatéralisme et l'engagement de la Suisse pour les réformes multilatérales afin d'en augmenter leur efficacité.

Parmi les thématiques qui devraient être renforcées, BS, JU et NE soulignent l'importance de la santé alors que BS relève également l'importance de la recherche pour la coopération au développement. VS et UR relèvent l'importance d'investir dans le développement des zones montagneuses et souhaiteraient voir cet accent renforcé. FR souhaite que l'égalité des genres soit renforcée comme thème transversal pour la CI. VD regrette que le fédéralisme et l'expertise de la Suisse en la matière ne soient pas mieux mis en valeur, sachant qu'un nombre considérable de conflits ont précisément pour origine la place des minorités, leur autonomie et la répartition du pouvoir.

Question 3 : Estimez-vous que la **focalisation géographique** proposée pour la coopération bilatérale au développement répond aux besoins des populations dans les pays en développement, aux intérêts de la Suisse et aux avantages comparatifs de sa Cl ?

	Oui	Modifications	Non	Pas d'avis
		souhaitées		exprimé
Cantons	AI, AR, BE, BS, GE, GR, JU, NE, NW,	AG, BL, FR, TI, VS (5)	(0)	OW, SZ,
	SG, SH, SO, TG, UR, ZG, ZH (16)			VD (3)

Parmi les commentaires reçus concernant la focalisation géographique, BL et GE se disent en faveur du retrait de la coopération bilatérale au développement du DFAE de l'Amérique latine, sous condition que les résultats obtenus ne soient pas perdus et que la sortie soit planifiée graduellement. AG considère que la justification du choix des quatre régions n'est pas suffisamment élaborée. TI souligne qu'une focalisation géographique peut être compréhensible mais requiert une évaluation des besoins et priorités des pays en question.

Au vu de la situation actuelle en Haïti, VS invite à éventuellement reconsidérer le retrait de ce pays. NE propose d'utiliser les fonds dégagés d'Amérique latine pour des contextes fragiles. FR soutient la focalisation géographique qui répond à un souci d'efficacité ; il estime néanmoins qu'un départ pur et simple de la coopération bilatérale au développement du DFAE aurait des répercussions considérables pour les populations locales, en particulier en Amérique latine. FR est en faveur d'un accent thématique différencié par région géographique, avec par exemple une concentration sur la promotion de l'État de droit et des droits humains en Amérique latine. BL propose que la CI considère l'ajout de l'Erythrée comme pays prioritaire.

GE, TG et VS relèvent l'importance de la flexibilité des autres instruments de la CI comme la coopération économique au développement ou les programmes globaux de la DDC, permettant que la région Amérique latine ne soit pas délaissée entièrement par la CI. ZH demande une évaluation de la situation des pays dont la DDC se désengage à la fin de la prochaine période du message. JU relève que l'engagement dans les pays prioritaires doit être assuré sur le long terme.

Niveau des crédits-cadres pour la CI et taux d'APD par rapport au RNB

	En faveur du	Demande	Demande	Pas d'avis exprimé
	niveau proposé	augmentation	réduction	
Cantons	VS (1)	BL, BS, NE, VD, ZH (5)	0	AG, AI, AR, BE, FR, GE, GR, JU, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG,
				TI, UR, ZG (18)

Concernant le montant total proposé pour les crédits-cadres, BL, BS, NE, VD et ZH demandent de préciser comment la Confédération prévoit d'atteindre le taux de 0,5 % d'APD, approuvé par le Parlement en 2011. VS relève que le montant proposé est un minimum au vu de la prospérité de la Suisse et de son devoir de solidarité. 18 cantons ne se sont pas exprimés.

Autres commentaires reçus :

Raison d'être de la CI : JU estime que la Suisse a un intérêt à promouvoir le développement durable et la stabilité de l'ordre international. VD s'inquiète que la CI doive toujours plus promouvoir les intérêts de la Suisse en matière migratoire, économique et sécuritaire. Pour BS, la solidarité devrait être mieux mise en avant dans le rapport.

Collaboration avec les cantons et autres acteurs : BE et JU relèvent l'importance de la collaboration avec les communes et les cantons actifs dans la coopération internationale et demandent que celle-ci soit mieux reflétée dans le rapport. JU appelle à une collaboration encore plus forte entre la CI et les cantons, pour les thèmes dans leurs compétences (p.ex. la formation professionnelle), y compris pour les fonds flexibles en dehors des pays prioritaires. AG demande à ce que le chapitre sur les conséquences pour les cantons et communes, ainsi que les centres urbains, les agglomérations et les régions de montagne soit concrétisé. GE propose de renforcer la collaboration avec les ONG et le lien avec la Genève internationale.

Répartition entre instruments de la CI: AG s'interroge sur pourquoi le SECO et la DDC n'ont pas les mêmes pays prioritaires et invite à évaluer l'opportunité d'accroître le nombre de pays faisant l'objet d'un engagement commun entre la coopération bilatérale au développement du DFAE et la coopération économique au développement du DEFR. NE considère que les synergies possibles entre la coopération bilatérale au développement, la coopération multilatérale et les programmes globaux pourraient être mieux explicitées. Alors que NE salue la coordination entre l'aide humanitaire et la coopération au développement, il rappelle que le transfert des fonds entre ces deux instruments ne devrait pas se faire au détriment de la coopération au développement.

3.3 Partis politiques

Question 1: Estimez-vous que les **objectifs proposés** répondent aux besoins des populations dans les pays en développement, aux intérêts de la Suisse et aux avantages comparatifs de sa Cl ?

	Oui	Modifications souhaitées	Non	Pas d'avis exprimé
Partis politiques	JDC, PLR (2)	PDB, PDC, PES, pvl, PSS, UDC (6)	0	0

Les JDC et le PLR considèrent que les objectifs proposés répondent aux besoins des populations, aux intérêts suisses et reflètent l'avantage comparatif de la CI. Le PLR indique toutefois que les objectifs pourraient être formulés de manière plus précise. Il salue l'accent mis sur la création de l'emploi en rappelant qu'il devrait être considéré ensemble avec l'objectif 4 sur la gouvernance et l'état de droit, qui est une précondition pour le développement économique.

Parmi les propositions de modifications reçues concernant les objectifs, le PDC, le PES, le pvI et le PSS recommandent que les objectifs soient plus explicitement alignés sur l'Agenda 2030 et ses 17 objectifs de développement durable. Le PES et le PSS souhaitent que l'égalité des genres soit renforcée et définie comme thème transversal pour la CI. Le PES propose de réintroduire un objectif principal sur la réduction de la pauvreté. L'UDC recommande de regrouper les priorités sous deux objectifs principaux (développement économique et migration) et de déplaçer les autres thèmes dans les sous-objectifs. Plusieurs partis relèvent l'importance des liens entre les objectifs, par exemple entre la gouvernance, le climat et la migration.

Concernant l'objectif 1 (« Contribuer à une croissance économique durable, à la création de marchés et à la création d'emplois (développement économique) »), le PES et le PSS proposent de spécifier qu'il

s'agit de créer des emplois décents. Le PBD propose que l'éducation figure au niveau des objectifs, ou du moins comme nouvel accent thématique en argumentant que l'éducation est un prérequis pour la réalisation de cet objectif. Le pvl recommande d'intégrer la réduction de la pauvreté dans l'objectif 1, qui serait formulé comme suit : Contribuer spécifiquement à la réduction de la pauvreté, à la croissance économique durable, à l'ouverture des marchés et à la création d'emplois (réduction de la pauvreté et développement économique).

Concernant l'objectif 2 (« Lutter contre les changements climatiques et leurs effets et gérer durablement les ressources naturelles (environnement) »), le pvl souligne que cet objectif devrait également tenir compte de la protection de l'environnement. Le PBD souligne l'importance de mesures venant de tous les départements fédéraux sur ce thème, répondant ainsi à la responsabilité de la Suisse. Le PES, le pvl et le PSS) considèrent qu'il faut allouer des fonds supplémentaires pour la mise en œuvre de cet objectif.

Concernant l'objectif 3 (« Sauver des vies, fournir des services de base de qualité et diminuer les causes de la migration forcée et irrégulière (développement humain) »), le PBD et le PSS proposent d'ajouter la réduction de la pauvreté explicitement à cet objectif (commentaires sur la migration voir plus bas sous la question 2).

Concernant l'objectif 4 (« Promouvoir la paix, l'état de droit et l'égalité des genres (paix et gouvernance) »), le PES et le PSS proposent d'ajouter le renforcement de la société civile dans cet objectif.

Question 2: Estimez-vous que les **nouveaux accents** répondent aux besoins des populations dans les pays en développement, aux intérêts de la Suisse et aux avantages comparatifs de sa Cl ?

	Oui	Modifications souhaitées	Non	Pas d'avis
				exprimé
Partis politiques	PDC, JDC (2)	PDB, PLR, PES, pvl, PSS, UDC (6)	0	0

Concernant l'accent thématique « emploi », le PLR salue le poids alloué à cette thématique. Le pvl recommande une meilleure prise en compte des expériences suisses dans le droit du travail pour renforcer la dimension sociale de cet accent.

Concernant l'accent thématique « changements climatiques », le PBD, le PES, le pvI et le PSS saluent explicitement cet accent, reconnaissant son importance non seulement pour les pays en développement mais aussi pour la Suisse. Le PES, le pvI et le PSS considèrent que les moyens pour le financement international du climat sont insuffisants. Pour le PES et le PSS, une augmentation de ces moyens ne peut pourtant se faire aux dépens de la coopération au développement. Le pvI propose que 30 % des moyens de la CI soient alloués à des programmes et projets en lien avec l'environnement, y compris 20 % pour des mesures de protection climatique dans les pays en développement. Pour le pvI, cette augmentation pourrait en partie être financée par une augmentation des moyens de la CI à un taux d'APD de 0,5 % du RNB.

Concernant l'accent thématique « migration », le PDC, le PLR et l'UDC saluent l'accent renforcé sur le lien stratégique entre la CI et la politique migratoire et exigent que ce lien soit traduit dans la mise en œuvre. L'UDC explicite que ce lien doit avoir pour objectif de limiter la migration et ainsi réduire les coûts d'asile en Suisse. Le PLR souhaite qu'en plus du renforcement des dialogues et partenariats migratoires, la finalisation d'accords de réadmission devrait également être visée. Le PBD, les JDC et le PSS soulignent que la CI vise des progrès à long terme qui ne sauraient démontrer de résultats sur la migration à court terme. Le PES considère que la CI ne devrait pas poursuivre l'objectif de limiter la migration irrégulière. Le PSS rejette la proposition d'allouer 60 millions de francs pour saisir des

opportunités en lien avec la politique migratoire dans les quatre régions prioritaires du DFAE en dehors de ses pays prioritaires en concertation avec la structure interdépartementale pour la coopération migratoire internationale (IMZ).

Concernant l'accent thématique « état de droit », les JDC relèvent que la CI ne devrait pas soutenir quelques projets individuels mais viser la bonne gouvernance au niveau des gouvernements.

Concernant l'accent « engagement avec le secteur privé », le PDC, le PLR, le PES et le pvI saluent particulièrement l'inclusion de ce thème. Le PES et le PSS soulignent que la collaboration avec le secteur privé doit suivre des standards sociaux et environnementaux et renforcer en premier lieu les petites et moyennes entreprises (PME) dans les pays en développement. Le PLR et le pvI saluent la volonté de travailler avec de nouveaux instruments financiers, et le PLR souligne l'importance d'avoir des compétences adéquates au DFAE pour les gérer. Le PDC demande plus d'information sur comment les entreprises suisses seront prises en compte. Le PSS soutient le renforcement prévu du SIFEM.

Concernant l'accent sur la numérisation, le PSS demande plus de clarté sur ce que la CI envisage concrètement d'entreprendre et avertit qu'il ne peut s'agir simplement d'une excuse pour donner des mandats à des entreprises suisses, sans tenir compte des besoins dans les pays en développement.

Concernant l'accent sur le multilatéralisme, le PDC et le PSS soulignent l'importance de ce point et invitent la Suisse à s'engager activement pour s'assurer que les organisations multilatérales soutiennent des projets en adéquation avec les priorités suisses (par exemple sur les standards environnementaux des banques de développement). L'UDC considère que le montant financier prévu pour les organisations multilatérales est trop important par rapport à l'influence de la Suisse. Selon l'UDC, les organisations multilatérales permettent aux pays corrompus de profiter de fonds de la communauté internationale.

Question 3 : Estimez-vous que la **focalisation géographique** proposée pour la coopération bilatérale au développement répond aux besoins des populations dans les pays en développement, aux intérêts de la Suisse et aux avantages comparatifs de sa CI ?

	Oui	Modifications souhaitées	Non	Pas d'avis
				exprimé
Partis politiques	PLR, UDC (2)	PBD, PDC, JDC, PES, pvl (5)	PSS (1)	0

Tous les partis saluent de manière générale une certaine focalisation géographique de la coopération bilatérale au développement. Le pvl considère que la focalisation géographique proposée ne va pas assez loin. Il demande par exemple pourquoi autant de pays d'Europe de l'Est restent des pays prioritaires. Le PBD, le PDC, les JDC, le PES et le PSS considèrent que la justification pour le retrait des pays proposés n'est pas assez claire. Les JDC, le PDC, et le PES demandent un bilan à la fin de la période sur les conséquences du retrait proposé. Le PBD considère le retrait de la région d'Amérique latine dans son ensemble comme n'étant pas compréhensible. Le PSS s'oppose au retrait des 12 pays proposés et demande une focalisation qui prioriserait au moins 30 % des moyens en faveur des pays les moins avancés et des contextes fragiles.

Niveau des crédits-cadres pour la CI et taux d'APD par rapport au RNB

	En faveur du	Demande	Demande	Pas d'avis
	niveau proposé	augmentation	réduction	exprimé
Partis politiques	PBD (1)	PES, pvl, PSS (3)	UDC (1)	PDC, JDC, PLR (3)

Concernant le montant total prévu pour les crédits-cadres, le PES, le pvI et le PSS considèrent qu'il devrait être augmenté pour atteindre un taux d'APD de 0,5 % du RNB; le PES et le PSS considèrent qu'il faudrait viser 0,7 %. Le PBD souligne que le montant total ne devrait pas tomber en dessous du niveau approuvé en 2018 (taux d'APD de 0,44 % du RNB). L'UDC considère que le montant des crédits-cadres devrait être plafonné à 2 milliards de francs par année et que les moyens libérés devraient être utilisés pour l'assainissement de l'AVS. Le PLR indique que le montant devrait être évalué en fonction des autres dépenses de la confédération.

Le PSS met en garde contre la fragmentation des fonds pour le développement pour des objectifs autres que la réduction de la pauvreté (par exemple politique migratoire), s'oppose à la perméabilité entre les crédits humanitaires et de la coopération au développement du DFAE, et à la réduction des moyens de l'aide humanitaire alloués à la prévention des catastrophes.

Le pvI considère que le montant alloué au crédit-cadre sur la promotion de la paix devrait être augmenté pour représenter 5 % des fonds de la CI. Pour ce parti, cette augmentation pourrait en partie être financée par une augmentation des moyens de la CI à un taux d'APD de 0,5 % du RNB. Le PLR et l'UDC relèvent l'importance du travail de l'aide humanitaire suisse.

Autres commentaires:

Critères pour le choix de l'action de la CI: Le pvI et l'UDC saluent explicitement les critères tels que définis dans le rapport explicatif. Le PBD, les JDC, le PES et le PSS soulignent que la CI ne peut être subordonnée ou instrumentalisée pour des intérêts suisses sur le court terme. Le PDC, les JDC, le PES et le PSS soulignent que la réduction de la pauvreté doit rester au centre. Le PDC considère néanmoins légitime que les intérêts suisses soient pris en compte si ceux-ci s'accordent avec la lutte contre la pauvreté et la réalisation de l'Agenda 2030.

Cohérence des politiques pour le développement durable : Le PBD, les JDC, le PES et le PSS font référence à la question de la cohérence des politiques, soulignant les effets potentiellement négatifs de certaines politiques sectorielles sur le développement durable. Les JDC relève la responsabilité de la Suisse, notamment en raison des entreprises multinationales sises en Suisse. Le PSS souligne l'importance des flux financiers illicites en provenance de pays en développement qui dépassent de loin l'aide publique au développement et considère la CI comme l'instrument principal de la politique extérieure suisse pour renforcer des modifications structurelles. Selon les JDC et le PES, l'Agenda 2030 devrait servir comme cadre de référence en cas d'incohérences entre différentes politiques sectorielles.

Collaboration avec les ONG: Le PLR et le pvl considèrent que les ONG doivent agir de façon politiquement neutre. Le PSS relève l'importance de l'expertise des ONG, notamment suisses, et demande une augmentation des moyens alloués à ces partenaires de 7 % à 10 % des moyens de la CI. Le PLR demande des critères sur la collaboration plus clairs. L'UDC considère que la CI devrait fortement réduire son financement aux ONG.

Autres : Le PES exprime son soutien à la création d'une institution nationale des droits humains. Le pvl recommande d'examiner la possibilité de proposer uniquement des contrats à durée limitée pour les employés locaux dans les pays d'intervention.

3.4 Associations faitières

Question 1: Estimez-vous que les **objectifs proposés** répondent aux besoins des populations dans les pays en développement, aux intérêts de la Suisse et aux avantages comparatifs de sa Cl ?

	Oui	Modifications souhaitées	Non	Pas d'avis exprimé
Associations faîtières	economiesuisse, Union des villes suisses, Union suisse des paysans, Union suisse des arts et métiers (4)	Groupement suisse pour les régions de montagne, Travail.Suisse, Union syndicale suisse (3)	(0)	(0)

Parmi les propositions de modifications reçues sur les objectifs, le Groupement suisse pour les régions de montagne demande d'intégrer la thématique des montagnes dans les objectifs. L'Union syndicale suisse considère que les objectifs démontrent un changement de paradigme « regrettable » et que l'égalité des genres devrait être renforcée. Travail. Suisse critique l'objectif de diminuer les causes de la migration forcée et irrégulière, tel que présenté. Enfin, l'Union suisse des paysans critique que les objectifs ne prennent pas en compte la sécurité alimentaire.

Question 2 : Estimez-vous que les **nouveaux accents** répondent aux besoins des populations dans les pays en développement, aux intérêts de la Suisse et aux avantages comparatifs de sa Cl ?

	Oui	Modifications souhaitées	Non	Pas d'avis exprimé
Associations	economiesuisse, Union	Union suisse des paysans,	(0)	(0)
faîtières	suisse des arts et métiers (2)	Groupement suisse pour les régions de montagne, Union des villes suisses, Union syndicale suisse, Travail.Suisse (5)		

Parmi les modifications proposées, plusieurs associations proposent que d'autres thématiques soient ajoutées, dont les zones de montagne (cité par Groupement suisse pour les régions de montagne), l'urbanisme (Union des villes suisses), la santé (economiesuisse), la recherche sur l'impact de la CI (economiesuisse, Union suisse des arts et métiers) ou encore la prise en compte des exploitations paysannes familiales et le commerce équitable (Union suisse des paysans).

Parmi les commentaires sur l'accent « emploi », Travail.Suisse souligne l'importance d'inclure plus clairement le travail décent et le soutien à des projets qui permettent des emplois durables, de qualité, respectant les conventions fondamentales du travail de l'Organisation internationale du travail et d'autres instruments internationaux.

Parmi les commentaires sur l'accent « migration », l'Union syndicale suisse souligne que celle-ci est pour beaucoup une opportunité de sortir de la pauvreté et indique que la Cl ne devrait pas chercher à réduire la migration. De même, Travail. Suisse considère que l'intégration systématique de la migration dans la négociation des nouveaux accords de Cl est une conditionnalité trop forte. Economiesuisse met en garde de surestimer la possibilité que la Cl réduise la migration irrégulière sur le long terme, soulignant que d'autres facteurs (conflits, défaillance des états) entrent en compte.

Parmi les commentaires sur l'accent « engagement avec le secteur privé », economiesuisse et l'Union syndicale suisse soulignent le potentiel pour le développement durable de renforcer les PME dans les pays en développement. Dans ce contexte, economiesuisse souligne l'importance du SIFEM. Travail. Suisse souligne que l'engagement avec le secteur privé devrait mieux tenir compte des aspects sociaux, garantissant des biens de service public fondamentaux comme l'eau potable ou des dispensaires de santé aux populations locales.

Concernant l'accent « numérisation », economiesuisse et l'Union des villes suisses soulignent l'importance de ce thème : economiesuisse rappelle l'importance d'un cadre régulateur adéquat, alors que l'Union des villes suisses invite la CI à considérer les bonnes expériences des zones urbaines, notamment le projet « Smart City ».

Economiesuisse relève l'importance de l'engagement multilatéral suisse, indiquant que le profil neutre et crédible de la Suisse, avec son économie globale et locale, apporte une plus-value. Elle relève également l'importance de s'engager en faveur de gains d'efficience des organisations multilatérales.

Question 3 : Estimez-vous que la **focalisation géographique** proposée pour la coopération bilatérale au développement répond aux besoins des populations dans les pays en développement, aux intérêts de la Suisse et aux avantages comparatifs de sa Cl ?

	Oui	Modifications souhaitées	Non	Pas d'avis exprimé
Associations	economiesuisse, Union	Union suisse des	Union	(0)
faîtières	des villes suisses (2)	paysans, Groupement	syndicale	
		suisse pour les régions	suisse,	
		de montagne, Union	Travail.Suisse	
		suisse des arts et	(2)	
		métiers (3)		

Parmi les modifications proposées à la focalisation géographique, l'Union suisse des arts et métiers souhaite que la CI planifie sa sortie de pays de l'Europe de l'est. Le Groupement suisse pour les régions de montagne souhaite que la CI se focalise sur les zones de montagne, alors que l'Union des villes suisses demande que la CI augmente son engagement dans les villes. Concernant les raisons de sortie de pays, l'Union suisse des paysans considère que les arguments sont trop fortement axés sur la migration alors que les partenariats et objectifs à long terme méritent également d'être valorisés. Travail. Suisse se dit d'accord avec une limitation du nombre de pays prioritaires mais celle proposée est considérée comme trop rapide. L'Union syndicale suisse considère que la focalisation géographique n'est pas suffisamment justifiée.

Niveau des crédits-cadres pour la CI et taux d'APD par rapport au RNB

	En faveur du niveau proposé	Demande augmentation	Demande réduction	Pas d'avis exprimé
Associations faîtières	(0)	Travail.Suisse, Union des villes suisses, Union syndicale suisse (3)	Union suisse des arts et métiers (1)	economiesuisse, Groupement suisse pour les régions de montagne, Union suisse des paysans (3)

Trois associations faitières demandent une augmentation des moyens, alors que l'Union suisse des arts et métiers se prononce contre le taux de renchérissement. Parmi les associations demandant une augmentation des moyens, l'Union des villes suisses et Travail. Suisse demandent un taux d'APD de 0,5 % du RNB. L'Union syndicale suisse propose un taux d'APD de 0,7 % du RNB.

Autres commentaires :

Critères d'intervention proposés pour la CI: l'Union syndicale suisse, l'Union des villes suisses et Travail. Suisse soulignent que la prise en compte des intérêts suisses se justifie s'il s'agit des intérêts

suisses sur le long terme. L'Union suisse des arts et métiers considère que les intérêts de la Suisse doivent être clairement prioritaires aux intérêts des pays en développement.

Cohérence des politiques pour le développement durable : l'Union syndicale suisse et Travail.Suisse soulignent l'importance de la cohérence des politiques, notamment commerciales et financières, afin de ne pas contrevenir aux objectifs de la CI.

Collaboration avec les ONG : economiesuisse relève le rôle important des ONG pour la mise en œuvre des projets de la CI.

3.5 Autres milieux intéressés (organisations)

183 organisations de la catégorie des « autres milieux intéressés » ont pris position, dont 17 organisations qui ont été explicitement invitées à s'exprimer.

Question 1 : Estimez-vous que les **objectifs proposés** répondent aux besoins des populations dans les pays en développement, aux intérêts de la Suisse et aux avantages comparatifs de sa Cl ?

	Oui	Modifications	Non	Pas d'avis
		souhaitées		exprimé
Commissions extraparlementaires	0	1	0	1
ONG, fondations et associations de	16	74	7	18
particuliers				
Secteur privé et associations d'entreprises	7	6	0	0
Milieux académiques	5	9	0	1
Milieux ecclésiastiques	0	28	1	7
Autres	0	1	0	1
Total	28	119	8	28
Total (%)	15,5 %	65 %	4 %	15,5 %

Parmi les propositions de modifications reçues sur les objectifs, 61 organisations (dont Alliance Sud, Caritas, NADEL/ETHZ, FNS, l'académie suisse des sciences, et de nombreuses organisations religieuses) citent la lutte contre la pauvreté comme objectif principal de la CI. 20 organisations (dont la BK IZA, la Croix-Rouge suisse, KOFF et Helvetas) souhaitent mettre l'égalité des genres comme objectif en soi. 12 organisations (dont la BK IZA, Swiss Re, Action de Carême, Helvetas, SGA-ASPE, FGC, FOSIT, et des organisations religieuses) demandent une référence plus forte à l'Agenda 2030 comme cadre de référence pour la CI. Une douzaine des prises de position souhaitent que la santé et l'éducation soient davantage mises en avant.

Concernant l'objectif 1 (« Contribuer à une croissance économique durable, à la création de marchés et à la création d'emplois (développement économique) »), plusieurs organisations demandent de préciser qu'il s'agit de créer des emplois *décents*. Plusieurs regrettent que la migration soit si présente dans l'objectif sur le développement humain et souhaiteraient que cet objectif se concentre sur l'accès aux services (voir également l'accent thématique « migration » abordé sous la question 2 ci-dessous). Plusieurs demandent à ce que l'objectif sur la paix et la gouvernance mentionne le renforcement de la société civile. Certaines organisations spécifient l'importance d'une meilleure prise en compte de la biodiversité, de l'eau ou encore des énergies renouvelables.

Dans la mise en œuvre des objectifs, plusieurs organisations soulignent l'importance de veiller en priorité aux besoins des plus démunis. Certaines organisations proposent une meilleure prise en compte des droits de l'homme ou des jeunes. D'autres préconisent une meilleure prise en compte des besoins

des paysans ou des personnes vivant en région montagnarde. Plusieurs organisations soulignent également l'importance de considérer les objectifs de façon intégrée.

Question 2: Estimez-vous que les **nouveaux accents** répondent aux besoins des populations dans les pays en développement, aux intérêts de la Suisse et aux avantages comparatifs de sa Cl ?

	Oui	Modifications souhaitées	Non	Pas d'avis exprimé
Commissions extraparlementaires	0	1	0	1
ONG, fondations et associations de particuliers	9	82	3	21
Secteur privé et associations d'entreprises	6	6	0	1
Milieux académiques	2	11	0	2
Milieux ecclésiastiques	1	30	1	4
Autres	1	1	0	0
Total	19	131	4	29
Total (%)	10 %	72 %	2 %	16 %

Les accents thématiques ayant suscité le plus de prises de position sont la migration (72), l'engagement avec le secteur privé (66) et les changements climatiques (64); suivent l'état de droit (36) et l'emploi (33). Les autres accents ont trouvé peu d'écho (moins d'une quinzaine de prises de position dans le meilleur des cas).

Concernant l'accent thématique « migration », plusieurs organisations considèrent que celui-ci ne devrait pas mener à des promesses irréalistes sur une réduction du nombre de migrants, voire de requérants d'asile en Suisse. Selon plusieurs organisations, la CI n'a pas pour but de réduire la migration et ne devrait pas être instrumentalisée. Ces organisations relèvent que la migration est un phénomène complexe, ayant des causes profondes en lien avec d'autres politiques, qui requiert d'être abordé sur le long terme. CCRS souligne que le fait de travailler sur les causes profondes de la migration est non seulement dans l'intérêt des pays en développement mais aussi dans l'intérêt de la Suisse, qui dépend d'ailleurs d'une force de travail qualifiée que la migration peut apporter. Alliance Sud s'oppose aux 60 millions réservés pour saisir des opportunités en lien avec la politique migratoire dans les quatre régions prioritaires du DFAE en dehors de ses pays prioritaires en concertation avec l'IMZ et la CFM demande un crédit-cadre séparé pour ce montant.

Concernant l'accent sur le secteur privé, plusieurs organisations considèrent qu'il devrait être davantage explicité qu'il s'agit du secteur privé local (PME des pays en développement) et non pas les entreprises multinationales suisses ("IZA Gelder für IZA Ziele", BK IZA). De nombreuses organisations soulignent qu'il devrait servir à la réduction de la pauvreté et non pas les intérêts commerciaux suisses à court terme. Ces organisations indiquent que tout partenariat devrait être soumis à des procédures diligentes par rapport au respect des droits de l'homme et des normes environnementales. Une vingtaine d'organisations demandent de préciser que les emplois créés en lien avec le secteur privé devraient être des emplois décents.

Concernant l'accent thématique « changements climatiques », la plupart des organisations ayant abordé cet accent demandent des moyens financiers supplémentaires qui n'affecteraient pas les moyens pour la coopération au développement, afin de répondre aux engagements internationaux pris par la Suisse (par exemple Accord de Paris).

Question 3: Estimez-vous que la **focalisation géographique** proposée pour la coopération bilatérale au développement répond aux besoins des populations dans les pays en développement, aux intérêts de la Suisse et aux avantages comparatifs de sa CI ?

	Oui	Modifications souhaitées	Non	Pas d'avis exprimé
Commissions extraparlementaires	1	0	0	exprime 1
-	17	36	18	44
ONG, fondations et associations de particuliers			10	44
Secteur privé et associations d'entreprises	8	2	1	2
Milieux académiques	3	2	1	9
Milieux ecclésiastiques	1	3	23	9
Autres	0	1	0	1
Total	30	44	43	66
Total (%)	16 %	24 %	24 %	36 %

15 prises de position demandent le maintien de Haïti en tant que pays prioritaire et 22 le maintien d'une présence en Amérique latine dans le domaine de la gouvernance. Plusieurs organisations questionnent les critères de retrait et relèvent le risque de voir le travail de longues années s'évanouir.

Niveau des crédits-cadres pour la CI et taux d'APD par rapport au RNB

	En faveur du niveau proposé	Demande augmentation	Demande réduction	Pas d'avis exprimé
Commissions extraparlementaires	0	1	0	1
ONG, fondations et associations d'individus	1	77	0	37
Secteur privé et associations d'entreprises	0	2	0	11
Milieux académiques	0	4	0	11
Milieux ecclésiastiques	0	30	0	6
Autres	0	0	0	2
Total	1	114	0	68
Total (%)	1 %	62 %	0 %	37 %

Concernant le montant total alloué à la CI, 113 organisations (dont la BK IZA, Zurich Assurance, NADEL de l'EPFZ, plusieurs fédérations de coopération au développement, des grandes ONG et de nombreuses organisations affiliées à des milieux religieux) demandent une augmentation du taux d'APD, allant généralement d'un minimum de 0,5 % du RNB à 0,7 %, avec quelques organisations demandant 1 %. La fondation Dalyan considère le niveau proposé comme un minimum adéquat.

Autres commentaires :

Critères pour l'action de la CI: Parmi les 90 organisations (dont la BK IZA, Zurich Assurance, KOFF, Terre des hommes Suisse, et de nombreuses organisation religieuses) s'opposant ou demandant des modifications aux critères d'intervention (22 contre et 68 souhaitant des modifications), la plupart s'opposent aux intérêts suisses comme critère, soulignant que la solidarité devrait prendre le dessus sur les intérêts économiques ou de politique migratoire à court terme. 80 organisations n'abordent pas le sujet et 13 sont en faveur des critères proposés (dont Swiss Re, Credit Suisse, interpharma, Initiatives et changement Suisse).

Cohérence des politiques pour le développement durable : 45 organisations (dont la BK IZA, plusieurs fédérations cantonales de coopération, Swissuniversities, et plusieurs organisations religieuses) abordent le sujet de la cohérence des politiques pour le développement durable, demandant une meilleure coordination entre les offices et départements fédéraux et/ou davantage de cohérence dans les politiques commerciale, économique, fiscale, migratoire, climatique ou encore de paix.

Collaboration avec les ONG : 25 organisations abordent le rôle des ONG et demandent, de renforcer la société civile, rappelant son rôle dans les processus de démocratisation et en précisant que la focalisation géographique de la coopération bilatérale au développement du DFAE ne devrait pas s'appliquer aux contributions de programme des ONG suisses.

3.6 Autres milieux intéressés (particuliers)

27 particuliers ont répondu à la consultation par des prises de position spontanées.

Question 1: Estimez-vous que les **objectifs proposés** répondent aux besoins des populations dans les pays en développement, aux intérêts de la Suisse et aux avantages comparatifs de sa Cl ?

	Oui	Modifications souhaitées	Non	Pas d'avis exprimé
Particuliers	2	13	1	11

Parmi les modifications demandées sur les objectifs, huit particuliers demandent l'ajout de la réduction de la pauvreté. Un particulier considère que les objectifs ne répondent pas aux critères cités, car les intérêts à court terme de la Suisse ont trop d'importance.

Question 2 : Estimez-vous que les **nouveaux accents** répondent aux besoins des populations dans les pays en développement, aux intérêts de la Suisse et aux avantages comparatifs de sa Cl ?

	Oui	Modifications souhaitées	Non	Pas d'avis exprimé
Particuliers	1	15	1	10

Parmi les modifications souhaitées sur les accents, douze particuliers s'opposent au lien entre la CI et la migration, cinq soulignent que les partenariats avec le secteur privé doivent prioriser le secteur privé local (PME). Certains demandent des thèmes additionnels, tel que l'éducation, la recherche ou l'agriculture.

Question 3 : Estimez-vous que la **focalisation géographique** proposée pour la coopération bilatérale au développement répond aux besoins des populations dans les pays en développement, aux intérêts de la Suisse et aux avantages comparatifs de sa CI ?

	Oui	Modifications souhaitées	Non	Pas d'avis exprimé
Particuliers	0	5	10	12

Parmi les modifications proposées, deux prises de position demandent particulièrement le maintien de Haïti en tant que pays prioritaire pour la coopération bilatérale au développement du DFAE. Dix particuliers s'opposent à la focalisation géographique, citant l'importance de maintenir une diversité de pays prioritaires, le succès des projets en Amérique latine ou le fait que la situation économique se dégrade dans certains de ces pays.

Niveau des crédits-cadres pour la CI et taux d'APD par rapport au RNB

	En faveur du	Demande	Demande	Pas d'avis	
	niveau proposé	augmentation	réduction	exprimé	
Particuliers	0	13	0	14	

Parmi les 13 particuliers demandant une augmentation, huit précisent que le taux APD devrait au minimum atteindre 0,5 % du RNB.

Autres commentaires:

Critères de choix de l'action de la CI : 14 particuliers s'opposent à la formulation sur les intérêts suisses, soulignant que la solidarité devait prendre le dessus sur les intérêts économiques à court terme dans les décisions de la CI.

Autres : Six particuliers se prononcent en faveur d'un renforcement de la cohérence des politiques en faveur du développement durable, trois soulignent l'importance du renforcement de la société civile et deux mentionnent l'importance de respecter les statuts, le mandat et la mission du CICR qui ne peuvent être soumis aux intérêts suisses.

Annexe : liste des participants à la consultation

° participants avec lesquels des parlementaires ont des liens déclarés (selon listes accédées en septembre 2019 sur www.parlement.ch > Accès direct > Registre des intérêts CN / Registre des intérêts CE)

Cantons (24)

- 1. Staatskanzlei des Kantons Zürich (ZH)
- 2. Staatskanzlei des Kantons Bern (BE)
- 3. Standeskanzlei des Kantons Uri (UR)
- 4. Staatskanzlei des Kantons Schwyz (SZ)
- 5. Staatskanzlei des Kantons Obwalden (ÓW)
- 6. Staatskanzlei des Kantons Nidwalden (NW)
- 7. Staatskanzlei des Kantons Zug (ZG)
- 8. Chancellerie d'Etat du Canton de Fribourg (FR)
- 9. Staatskanzlei des Kantons Solothurn (SO)
- 10. Staatskanzlei des Kantons Basel-Stadt (BS)
- 11. Landeskanzlei des Kantons Basel-Landschaft (BL)
- 12. Staatskanzlei des Kantons Schaffhausen (SH)
- 13. Kantonskanzlei des Kantons Appenzell Ausserrhoden (AI)

- Ratskanzlei des Kantons Appenzell Innerrhoden (AR)
- 15. Staatskanzlei des Kantons St. Gallen (SG)
- Standeskanzlei des Kantons Graubünden (GR)
- 17. Staatskanzlei des Kantons Aargau (AG)
- 18. Staatskanzlei des Kantons Thurgau (TG)
- Cancelleria dello Stato del Cantone Ticino (TI)
- 20. Chancellerie d'Etat du Canton de Vaud (VD)
- 21. Chancellerie d'Etat du Canton du Valais (VS)
- Chancellerie d'Etat du Canton de Neuchâtel (NE)
- Chancellerie d'Etat du Canton de Genève (GE)
- 24. Chancellerie d'Etat du Canton du Jura (JU)

Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale (8)

Partis politiques (7)

- 1. Parti bourgeois-démocratique PBD
- 2. Parti démocrate-chrétien PDC
- 3. PLR.Les Libéraux-Radicaux
- 4. Parti écologiste suisse PES

- Parti vert'libéral Suisse pvl
- Union démocratique du Centre UDC
- 7. Parti socialiste suisse PSS

Parti politique - Jeunes (1)

1. Jeunes démocrates-chrétiens JDC

Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national (2)

- 1. Schweizerischer Städteverband°
- 2. Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete°

Associations faîtières de l'économie qui oeuvrent au niveau national (5)

- 1. economiesuisse°
- 2. Union suisse des arts et métiers (USAM)°
- 3. Union suisse des paysans (USP)°
- 4. Union syndicale suisse (USS)°
- 5. Travail.Suisse°

Autres intéressés et organisations (210)

Organisations (183)

a. Commissions extra-parlementaires (2)

- 1. BK IZA Beratende Kommission für internationale Zusammenarbeit°
- 2. EKM Eidgenössische Migrationskommission

b. ONG, fondations et associations de particuliers (115)

- AdS Autorinnen und Autoren der Schweiz
- 2. Alliance F°
- 3. Alliance Sud*
- Allianz Gesundheitsberufe fürs Klima Schweiz
- 5. Amnesty International Schweiz
- 6. Arcanum Stiftung
- 7. ask! Arbeitsgruppe Schweiz-Kolumbien
- 8. Association KM207 Guatemala Suisse
- 9. Association Lumière pour Haïti
- 10. AsyLex

^{*} organisations ayant reçu un financement de la CI (DDC, DSH, ou SECO) en 2017/2018

- 11. Biovision Stiftung für ökologische Entwicklung*
- 12. BirdLife Schweiz°
- 13. Brot für alle*
- Brücke zum Süden / Le pont avec le Sud*
- BTFS Bowier Trust Foundation Switzerland
- 16. Caritas*°
- 17. CBM Christoffel blinden mission
- CEAS Centre Ecologique Albert Schweitzer*°
- 19. Chance Schweiz
- 20. cinfo*
- 21. CSSR Centrale Sanitaire Suisse Romande2
- 22. Dalyan Foundation
- 23. DM-échange et mission
- 24. DOCIP Centre de documentation, de recherche et d'information des peuples autochtones°
- 25. E-CHANGER
- 26. Ecopop
- 27. elea Foundation for Ethics
- 28. Fairmed°
- 29. Fastenopfer, Action de Carême*°
- 30. Fédération Emmaüs Suisse
- 31. FEDEVACO Fédération vaudoise de coopération*
- 32. FGC Fédération genevoise de coopération*
- 33. FoBBIZ (Schweizer Forum für Bildung and Internationale Zusammenarbeit)
- 34. Fondation Action Madagascar*
- 35. Fondation Botnar
- 36. Fondation Hirondelle*
- 37. foraus
- 38. Forum für Menschenrechte in Israel/Palästina
- 39. FOSIT Federazione delle ONG della Svizzera italiana*
- 40. Frauen für den Frieden, Femmes pour la Paix
- 41. Fribourg-Solidaire*
- 42. FriedensFrauen Weltweit*°
- 43. friedenskraft.ch
- 44. GeTM Genève Tiers-Monde
- 45. Grève des Femmes/Grève féministe
- 46. Grève féministe 2019 Genève
- 47. Groupe sida Genève
- 48. Guatemalanetz Bern
- 49. Guatemalanetz Zurich
- 50. Handicap International (HI)*
- 51. HEKS Hilfswerk der Evangelischen Kirchen Schweiz*
- 52. HELVETAS*°
- 53. Hirschmann Stiftung
- 54. Humanrights.ch*
- 55. ICB International Blue Cross °
- 56. ICT for Peace Foundation
- 57. IDEAS AidRating*
- 58. IDH Suisse*
- 59. Impact Hub Basel

- 60. Initiativen der Veränderung Schweiz
- 61. Interteam*
- 62. IRED Innovations et Réseaux pour le développement
- 63. Justitia et Pax
- 64. KAB christliche Sozialbewegung
- 65. KOFF Schweizer Plattform für Friedenförderung (Swisspeace)*°
- 66. Kombit
- 67. Komitee für UNICEF Schweiz und Liechtenstein
- 68. Madre Tierra Suisse
- 69. MCI Mouvement pour la coopération internationale
- 70. mediCuba*
- 71. Medicus Mundi Schweiz*
- 72. Peace Brigades International*
- 73. PFHS Plate-Form Haïti de Suisse
- 74. Plattform Agenda 2030
- 75. Pro Natura°
- 76. Public Eve
- 77. Public Health Schweiz
- 78. Réseau Suisse d'éducation et de coopération internationale RECI
- 79. RIEH Réseau International Economie Humaine Centre Lebret
- 80. Rotary Governorrat Schweiz-Liechtenstein°
- 81. SAJV Schweizerische Arbeitsgemeinschaft der Jugendverbände*
- 82. SANTD Schweizer Allianz gegen vernachlässigte Tropenkrankheiten
- 83. SBAA Schweizerische
 Beobachtungsstelle für Asyl- und
 Ausländerrecht
- 84. Schweizerische Bäuerinnen- und Landfrauenverband
- 85. Schweizerisches Rotes Kreuz*
- 86. SDSN Switzerland°
- 87. Sexuelle Gesundheit Schweiz
- 88. SFR Schweizerischer Friedensrat
- 89. SGA ASPE- Schweizerische Gesellschaft für Aussenpolitik°
- 90. SIT Commission Solidarité internationale de Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs de Genève
- 91. SKBIZ Schweizer Koalition für die Rechte von Menschen mit Behinderungen in der Internationalen Zusammenarbeit
- 92. SKKV Schweizer Koalition für die kulturelle Vielfalt
- 93. SME Service de missions et d'entraide
- 94. Solidar Suisse*
- 95. Solidar Suisse Genève
- 96. solidaritéS
- 97. SolidarMed*
- 98. Stiftung Pestalozzi Children's Foundation*°
- 99. Stiftung sahee
- 100. Swiss Malaria Group*

- 101. Swiss NGO DRR Platform
- 102. Swissaid*°
- 103. Swisscontact*
- SwissFoundations Cercle de travail International Development Cooperation (IDC)
- 105. Swisspeace Fondation pour la paix*°
- 106. SWP Swiss Water Partnership*
- 107. TearFund Schweiz°

- 108. Terre des hommes Schweiz*
- 109. Unité*
- 110. Valais Solidaire Fédération valaisanne de coopération*
- 111. Vivamos Mejor
- 112. Water Integrity Network*
- 113. World Demographic & Ageing Forum
- 114. WWF*°
- 115. Zentralamerika-Plattform

c. Secteur privé et associations d'entreprises (13)

- 1. ACADE sàrl et ATELIER-ECHANGES*
- 2. Centre patronal
- 3. Crédit Suisse°
- 4. interpharma iph°
- 5. Kleinbauern-Vereinigung
- 6. Perspectives Climate Research
- 7. SKAT Swiss Resource Centre and Consultancies for Development*°

- 8. SkillSonics
- 9. STSA Swiss Trading and Shipping Association
- 10. SwissRe
- 11. UBS AG
- 12. USIC Schweizerische Vereinigung Beratender Ingenieurunternehmungen
- 13. Zürich Versicherungsgesellschaft

d. Milieux académiques / scientifiques (15)

- 1. Berner Fachhochschule*
- 2. CCRS Centre for Corporate Responsibility and Sustainability (Uni Zurich)
- 3. CDE Centre for Development and Environment, UniBern
- Energy Politics Group und Lehrstuhl für Ökonomie und Ressourcenökonomie, ETH Zürich
- 5. IELRC Centre de recherche en droit international de l'environnement
- 6. NADEL Center for Development and Cooperation ETH Zürich*
- 7. North-South Cooperation Committee, Universität Zürich

- 8. SCNAT Akademien der wissenschaften Schweiz
- SNF Schweizerischer Nationalfonds zur Förderung der wissentschaftliche Forschung*
- 10. SSPH+ Swiss School of Public Health
- 11. SUPSI Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana
- 12. Swiss TPH Tropical and Public Health Institute*
- 13. Swissuniversities*
- 14. Transdisciplinarity Lab, ETH Zürich
- 15. Züricher Hochschule für angewandte Wissenschaften*

e. Milieux ecclésiastiques (36)

- Evangelisch-reformierte Kirche des Kantons Freiburg, Eglise évangélique réformée du canton de Fribourg
- Evangelisch-reformierte Kirche des Kantons St.Gallen
- 3. Evangelisch-reformierte Kirchgemeinde Paulus Bern
- 4. Evangelisch-reformierte Landeskirche Graubünden
- Evangelisch-reformierten Kirche Basel-Stadt
- 6. Gruppe Weltweite Kirche der Kirchgemeinde Bümpliz
- 7. Katholische Kirche Luzern
- 8. Kirchenverwaltungsrat Katholische Kirchge Sevelen
- 9. Kirchgemeinde Bern-Nydegg
- 10. Kirchgemeinde Bürglen
- 11. Kirchgemeinde Diessbach
- 12. Kirchgemeinde Ferenbalm
- 13. Kirchgemeinde Herzogenbuchsee
- 14. Kirchgemeinde Lenk
- 15. Kirchgemeinde Lotzwil
- 16. Kirchgemeinde Steffisburg

- 17. Kirchgemeinde Sumiswald
- 18. Kirchgemeinde Thurnen
- 19. oeku Kirche und Umwelt
- 20. OEME Kommission für Oekumene, Mission und Entwicklungszusammenarbeit
- 21. Politischen Gottesdienste Zürich
- 22. Ref. Kirchgemeinde Bethlehem
- 23. Ref. Kirchgemeinde Roggwil
- 24. Reformierte Kirche Argau
- 25. Reformierte Kirche Burgdorf
- 26. Reformierte Kirche Kanton Zürich
- 27. Reformierte Kirche Luzern
- 28. Reformierte Kirchegemeinde Windisch Gruppe "Gemeinsam gegen Hunger"
- 29. Reformierte Kirchen Bern-Jura-Solothurn
- 30. Reformierte Kirchgemeinde Meiringen
- 31. Reformierte Kirchgemeinde Thun-Stadt
- 32. Röm.-kath. Kirchgemeinde Dittingen
- 33. SBK Schweizer Bischofskonferenz
- 34. SEK Schweizerischer Evangelischer Kirchenbund

- 35. SKF Schweizerischer Katholischer Frauenbund
- 36. Theologischen Bewegung für Solidarität und Befreiung

f. Autres (2)

- 1. Christlichsoziale Vereinigung Kanton Zürich (CSV)
- 2. DCAF Geneva Centre for Security Sector Governance*°

Particuliers (27)

- 1. Blickle Rolf
- 2. Délèze Jean-Maurice
- 3. Dollfus Étienne
- 4. Escher Christiane
- 5. Fässler Martin
- 6. Germond Thierry
- 7. Guye Laurent
- 8. Hänni Wysser Renate
- 9. Jenni Ruth
- 10. Klingele Gabrielle
- 11. Menzi Martin
- 12. Michaelowa Katharina
- 13. Modoux Alain
- 14. Moreillon Jacques

- 15. Moser Fritz
- 16. Ott Véronique
- 17. Puhan Milo
- 18. Ruta-Robert Dominique
- 19. Sandoz Yves
- 20. Schertenleib Jürg
- 21. Schertenleib Mariette
- 22. Schild Andreas
- 23. Schneeberger Susanne
- 24. Steiner-Khamsi Gita
- 25. Stucki Elisabeth
- 26. Wunderli Fritz
- 27. Zaugg Claire-Lise et René